B Accompagner, former et informer

B.1. Développer un dispositif de partage d'informations et d'échanges, efficace dans la durée

Quelle que soit leur nature (centres d'accueil et d'information ou autres), la création de structures chargées d'assurer l'information de la population au niveau local est essentielle. De telles structures permettent aux personnes affectées par l'accident de s'exprimer pour partager leurs expériences personnelles, et aussi pour obtenir des réponses sur de multiples sujets : sanitaires, économiques, juridiques, etc. Ces structures sont animées par des personnels formés (personnels d'accueil, experts, psychologues, etc.). De plus, ces structures sont maintenues au plus proche de la population concernée.

L'expérience des conséquences de l'accident de Tchernobyl dans différents pays (en particulier en Biélorussie et Norvège) montre que la contamination du territoire et de ses productions par les radionucléides s'inscrit dans le long, voire le très long terme. En effet, plus de trente-cinq ans après l'accident, produire dans certains territoires contaminés demande encore l'utilisation de techniques spécifiques permettant de limiter la contamination des produits. Le partage d'expérience direct, par la visite de personnes venant de ces territoires contaminés par d'anciens accidents, est un élément essentiel pour permettre à la population de développer une culture de radioprotection utile et pertinente pour la vie quotidienne. Il est donc important de favoriser les échanges de cette nature.

B.2. Poursuivre l'information du public au sein des centres d'accueil et d'information

Les centres d'accueil et d'information sont des lieux privilégiés de diffusion à la population des informations prescriptives (consignes et conseils) nécessaires à la bonne gestion post-accidentelle. Le caractère direct de la relation permet une meilleure appropriation des messages grâce à un processus d'échanges avec la population.

Les victimes peuvent également y poser librement, individuellement ou en groupe, leurs questions et trouver des réponses rapides, claires, objectives et éventuellement personnalisées. La qualité de cette relation interpersonnelle de questions-réponses peut contribuer à établir la confiance que la population accordera aux pouvoirs publics.

Les centres d'accueil et d'information permettent également la remontée et l'échange d'informations. Les témoignages, les questions, les critiques, voire les fausses rumeurs recueillies au sein de ces dispositifs sont des indicateurs de la perception par la population de l'événement et de sa gestion. Ces informations

sont donc collectées et adressées aux pouvoirs publics afin qu'ils adaptent leur mode de gestion.

B.3. Poursuivre le recueil des demandes d'indemnisations

Les indemnisations sont encadrées par un dispositif juridique précis, celui de la responsabilité civile nucléaire (RCN) (voir encadré 14, page 68). Ce dispositif prévoit un délai de prescription pour les dommages corporels de 30 ans, et un délai de prescription de dix ans pour les autres dommages.

Il est donc utile de maintenir, durant la phase de long terme, le dispositif de recueil et de traitement des demandes d'indemnisations. Cela est d'autant plus important que certaines maladies (comme par exemple certains types de cancers), éventuellement imputables à une exposition aux rayonnements ionisants, peuvent apparaître après une période, dite de latence, de plusieurs années ou dizaines d'années.

B.4. Mettre à la disposition de la population résidant dans les territoires contaminés une information actualisée sur l'état de la contamination radiologique des territoires

Une contamination radiologique durable de l'environnement est marquée par des différences importantes du niveau de contamination dans l'espace et par une évolution lente de la situation. En particulier, l'importance des dépôts radioactifs peut varier significativement d'un endroit à l'autre, même sur de courtes distances (« taches de léopard »). La réduction de l'exposition des personnes et la mise en œuvre d'actions efficaces de réhabilitation des conditions de vie supposent donc d'identifier et de surveiller de façon constante les lieux où les personnes sont particulièrement exposées à la radioactivité.

Pour une personne résidant dans un territoire contaminé, la contamination radiologique de l'environnement est difficile à appréhender car elle n'entraîne aucune modification directement perceptible de l'environnement. Outre un accès aux résultats des mesures de la radioactivité de l'environnement, notamment restitués sous forme cartographique à une échelle adaptée à la vie locale (échelle de la commune), il est également important de favoriser le développement d'une culture pratique de radioprotection. Celle-ci permet à la population de s'approprier peu à peu des connaissances et des savoir-faire indispensables pour pouvoir interpréter les résultats de mesure pour se protéger et pour orienter ses activités. Cette culture permet notamment de faire des choix et de se comporter de façon avisée dans des situations impliquant une exposition potentielle ou avérée à la radioactivité. C'est uniquement à cette condition que les individus peuvent prendre des décisions pour le présent et pour l'avenir, engager des actions concrètes et évaluer leur efficacité.

En outre, les actions de réhabilitation menées pendant la phase post-accidentelle peuvent avoir une efficacité variable en fonction des caractéristiques de l'environnement au sein duquel elles sont mises en œuvre. Les acteurs réalisant ces actions ont donc besoin de disposer d'outils d'évaluation de l'efficacité de ces actions, à l'utilisation desquels ils ont préalablement été formés, afin de pouvoir adapter leurs stratégies de protection en fonction de l'efficacité réelle des actions mises en œuvre.

Figure 9 : **Surveillance de l'environnement en situation post-accidentelle**

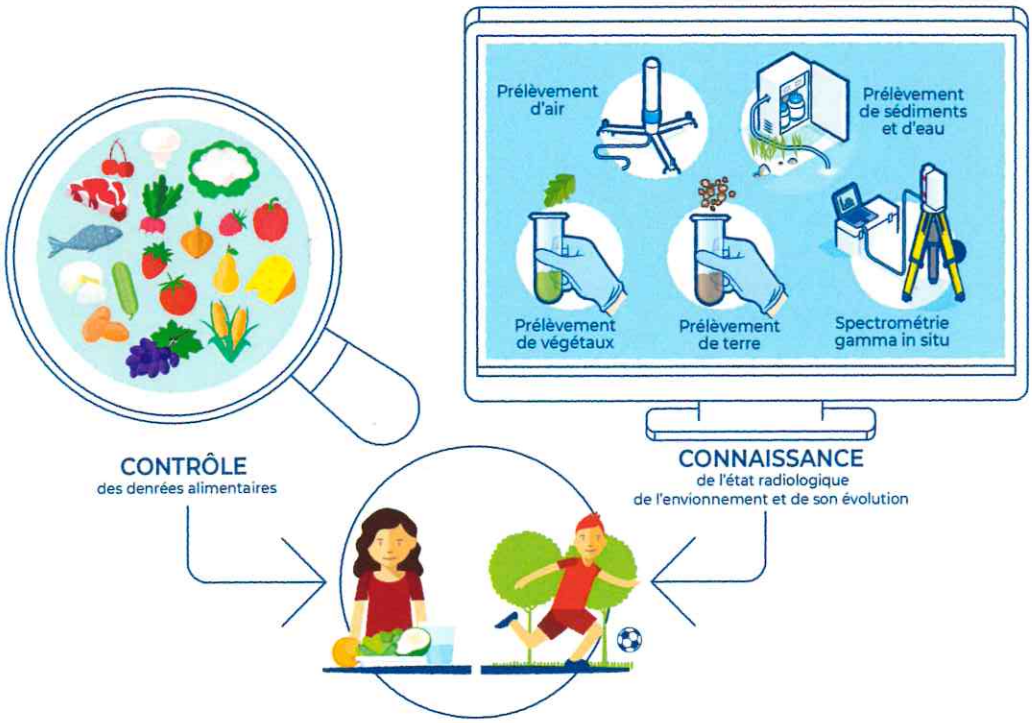

B.5. Favoriser le développement et le maintien d'une culture pratique de radioprotection au sein de la population en s'appuyant sur les systèmes de santé et l'éducation

Un des sujets majeurs de la période post-accidentelle de long terme est l'intégration dans la « vie de tous les jours » d'actions individuelles de protection visant à réduire autant que raisonnablement possible l'exposition chronique à de faibles doses. Il importe donc que chaque habitant soit en mesure de limiter sa propre exposition ainsi que celle de sa famille et puisse bénéficier d'un système de surveillance de sa contamination interne et de sa santé ainsi que de soins médicaux adaptés, le cas échéant.

Diverses actions visant à réduire l'exposition de la population autant qu'il est raisonnablement possible de le faire peuvent être proposées par les pouvoirs publics, dont certaines peuvent être mises en œuvre par la population elle-même. Des recommandations visant à limiter la fréquentation des lieux les plus fortement contaminés, notamment les forêts et les lieux de concentration de la radioactivité ou visant à réduire les transferts de substances radioactives vers les lieux de vie peuvent ainsi être formulées. Les lieux de vie peuvent également bénéficier d'actions visant à réduire, d'une part, l'exposition externe, d'autre part, les risques de contamination (par les denrées du potager par exemple). Ainsi, il convient de souligner qu'une bonne partie de la protection des personnes dépend des comportements individuels et des actions quotidiennes de prévention et de réduction des expositions qu'elles mettent en œuvre (autoprotection) avec le soutien des pouvoirs publics. Cela s'appuie sur l'acquisition d'une autonomie des habitants face à la situation de contamination radiologique, qui se construit au fur et à mesure de la phase post-accidentelle.

B.6. Permettre un accès individuel à la mesure

L'accès à des moyens de mesure du niveau de contamination radioactive de leur environnement permet aux habitants de concrétiser un danger non perceptible et de disposer des éléments nécessaires (importance de la contamination des produits alimentaires, des lieux de vie, etc.) pour faire leurs choix et agir au quotidien sur leur environnement et sur leur propre exposition. Il s'agit de rendre visible ce qui, par ailleurs, est invisible, rendre concret un élément du nouvel environnement créé par l'accident nucléaire.

Il est important que les mesures réalisées par les habitants soient partagées et mise à disposition de tous. Ce partage permet à chacun de comparer sa propre situation avec la situation d'autres personnes, de comparer les mesures obtenues avec les mesures réalisées par les autorités ou par le monde associatif, et ainsi améliorer la confiance de la population dans les actions de protection mises en place par les autorités.

Il est utile que les informations recueillies, en particulier les résultats des mesures, soient exploitées pour mieux répondre aux demandes d'information de la population. L'implication d'acteurs non institutionnels dans la réalisation de mesures de la radioactivité ambiante peut contribuer à faire émerger des questions nouvelles ou à mettre en évidence des situations radiologiques particulières dans un territoire donné, aidant à orienter la poursuite des travaux d'expertise ou de recherche.

Encadré 17

Les mesures possibles de radioactivité

Les mesures de radioactivité font appel à des appareils de mesure différents selon les objectifs de la mesure. Comme tous les appareils de mesure, ils doivent être régulièrement contrôlés et calibrés. De plus, les méthodes pour réaliser une mesure doivent répondre à un protocole précis, de façon à ce que les mesures réalisées soient reproductibles.

Certaines mesures sont facilement accessibles au public. Il s'agit pour l'essentiel de la mesure de débit de dose ambiant, c'est-à-dire la dose reçue par unité de temps. L'unité utilisée est en général le microsievert par heure (µSv/h). Cette mesure permet d'évaluer le risque encouru en fréquentant un lieu particulier (chemin, forêt, espace vert, espace intérieur), par comparaison avec des valeurs trouvées dans des lieux non contaminés. La mesure de débit de dose ambiant est réalisable avec des petits appareils disponibles dans le commerce, comme par exemple le kit OpenRadiation, le dispositif Safecast ou encore le dispositif Riom. Le point commun à tous ces appareils est la possibilité de mettre les résultats de mesure à disposition de la communauté, au travers d'un outil cartographique comme le site OpenRadiation. La mise à disposition des mesures en grand nombre et leur partage permet de conforter l'ensemble des résultats de mesure, de fournir une cartographie complémentaire aux cartographies officielles, adaptée aux usages locaux et pour les personnes qui s'impliquent dans ces actions, de monter en compétence en radioprotection.

Un autre type de mesures est la mesure de la contamination des produits alimentaires. Elle peut être réalisée avec des appareils spécifiques, beaucoup plus coûteux que les appareils de mesure du débit de dose ambiant, et demandant une formation adéquate. Ces appareils ne sont donc pas immédiatement disponibles durant la phase post-accidentelle. De plus, la priorisation des mesures des denrées agricoles et le coût élevé de ces appareils limite leur mise à disposition. Cependant, à terme, des appareils de mesure de la contamination des produits alimentaires sont mis en œuvre dans les territoires contaminés. L'unité utilisée est le becquerel par kilogramme (Bq/kg) ou par litre (Bq/l), selon la nature solide ou liquide du produit à mesurer. Le résultat de cette mesure est alors à comparer à des valeurs de référence, comme par exemple les valeurs utilisées pour la commercialisation des denrées agricoles.

B.7. Mobiliser les partenaires locaux susceptibles de participer au développement d'une culture pratique de radioprotection

Le développement d'une culture pratique de radioprotection au sein de la population est également favorisé par l'action de partenaires locaux ayant l'occasion, notamment au travers de leurs activités professionnelles ou associatives, de diffuser cette culture et d'être en lien direct avec la population (enseignants et professionnels de la culture scientifique; acteurs associatifs, professionnels de santé; commissions locales d'information).

De même, il est important que les acteurs locaux soient associés aux réflexions sur les enjeux de santé correspondants ainsi qu'au suivi épidémiologique de la population. Dans cette optique, le développement d'une culture pratique de radioprotection est un élément essentiel pour favoriser l'implication des acteurs locaux dans ce suivi.

C Assurer le suivi radiologique, médical et épidémiologique des personnes

Sur le plan sanitaire, il est nécessaire de maintenir le suivi sanitaire et psychologique de la population, tout en le faisant évoluer en organisant notamment un suivi médical. Les